



CONFÉRENCE D'ACTUALITÉ

PÉNAL FISCAL

**REGARDS CROISÉS DU PARQUET NATIONAL
FINANCIER ET DES PRATICIENS**

À PARIS ET À DISTANCE

27 NOVEMBRE 2025 DE 9H À 13H

THÉORIE ET PRATIQUE DES POURSUITES POUR FRAUDE FISCALE

Un échange rare permettant aux dirigeants et à leurs conseils de mieux appréhender les enjeux pratiques du droit pénal fiscal.

PÉNAL FISCAL - REGARDS CROISÉS DU PARQUET NATIONAL FINANCIER ET DES PRATICIENS

THÉORIE ET PRATIQUE DES POURSUITES POUR FRAUDE FISCALE

PROGRAMME

Introduction

Positionnement du PNF sur les dossiers fiscaux complexes /9h-10h

Par M. Jean-François Bohnert, Procureur national financier

- › Politique pénale du PNF en matière de fraude fiscale.
- › Relations du PNF avec l'administration fiscale.
- › Vers une plus grande utilisation des mesures alternatives aux poursuites ?

Première Table ronde

Le droit pénal fiscal : un droit en construction

/10h-10h45

Animée par Pr. Martin Collet, Professeur à l'université Paris-Panthéon-Assas (Paris II)

- › La difficile articulation entre poursuite fiscale et poursuites pénales.
- › Évolution de la répression pénale par l'effet des lois du 6 décembre 2013 et du 23 octobre 2018.
- › Le régime des sanctions administratives face à la jurisprudence du conseil constitutionnel, de la CEDH et de la CJCE.
- › Conventionnalité des modalités de fonctionnement de la CIF au regard de la CEDH.
- › Respect du droit au procès équitable dès le stade du contrôle fiscal.
- › Existe un droit au silence en matière de fraude fiscale ?

Pause /10h45-11h

Deuxième Table ronde

Politique pénale et pratique du Parquet National Financier /11h-12h

Animée par M. Sébastien de La Touanne, Vice-procureur financier avec M. Nicolas Busin, assistant spécialisé du PNF en matière fiscale

- › Procédure pénale et articulation avec le contrôle fiscal.
- › Le rôle de la DGFIP en tant que partie civile auprès du PNF.

- › Dialogue des magistrats du PNF avec les avocats : développer les bonnes pratiques.
- › Notion de saisine in rem : avantages pour l'Administration et limites.
- › Infractions hors article L. 228 dont le PNF se saisit lui-même : escroquerie, blanchiment, auto-blanchiment.
- › Choix du PNF entre enquête préliminaire et information judiciaire.
- › CRPC et CJIP en matière de fraude fiscale : dans quels cas ? Quelles sanctions ?
- › Dégrèvements, règlements d'ensemble et transactions : effets sur les poursuites.
- › Typologie critères d'appréciation des réponses pénales et des classements sans suite.
- › Mise en cause de la responsabilité des conseils : politique du PNF.

Troisième Table ronde

L'ouverture d'une procédure pénale dans le cadre d'un redressement fiscal /12h-12h45

Animée par M^e Jérôme Turot, avocat, Vice-président du Cercle des fiscalistes

- › La DFO (dénonciation fiscale obligatoire) en pratique.
- › Difficultés d'application de l'article L.228 LPF.
- › Notion de second manquement délibéré (« récidive fiscale »).
- › Cas des redressements identiques sur plusieurs exercices : un seul manquement ?
- › Incidence d'irrégularités lors de la DFO ou de la procédure CIF.
- › Irrégularités fiscales et nullités pénales.
- › Problématiques et difficultés en matière de prescription pénale : point de départ du délai, interruption, suspension.
- › Avantages et portée des transactions fiscales.

Questions et conclusion /12h45-13h

Réponses aux questionnaires participants /13h-13h05

Le programme sera actualisé des modifications les plus récentes au jour de la conférence (e.g., décisions jurisprudentielles, positions administratives, principaux changements issus des lois de finances, etc.).

27 NOVEMBRE 2025
DE 9H À 13H

INTERVENANTS

Jean-François BOHNERT

Procureur de la République financier,
chef du Parquet national financier (PNF)

Nicolas BUSIN

Assistant spécialisé du PNF en matière
fiscale

Martin COLLET

Professeur à l'université Paris-Panthéon-Assas (Paris II), dirige le Master Droit fiscal et le Master Fiscalité internationale

Sébastien de La TOUANNE

Vice-procureur financier

Jérôme TUROT

Avocat
Vice président du Cercle des fiscalistes

OBJECTIFS

- › **Comprendre les fondements juridiques et pratiques des poursuites pour fraude fiscale**, en identifiant les critères de déclenchement de l'action pénale, les causes d'irrecevabilité et les alternatives aux poursuites utilisées par le parquet national financier.
- › **Maîtriser l'articulation entre la procédure pénale et le contrôle fiscal**, notamment les enjeux de coopération entre l'administration fiscale et le parquet, la notion de saisine in rem, et les problématiques de prescription
- › **Analyser les implications juridiques et stratégiques de l'ouverture d'une procédure pénale dans le cadre d'un redressement fiscal**, en intégrant les évolutions jurisprudentielles et les réformes potentielles autour de l'article L.228 du Livre des Procédures Fiscales.

PUBLIC VISÉ

- | | |
|--|----------------------|
| › Avocats | › Banquiers privés |
| › Fiscalistes | › Notaires |
| › Ingénieurs patrimoniaux | › Experts comptables |
| › Conseillers en gestion de patrimoine | › Family officers |

PRÉREQUIS

- › Être avocat fiscaliste ou conseil fiscal ou avoir un poste de direction financière ou fiscale.

PARTICIPATION

- › 485,00 € HT (TVA 20 %) par participant.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- › Point de l'état du sujet réalisé par un expert à partir des principaux enjeux de ce sujet.
- › Échanges avec les participants.
- › Participation interactive.

MODALITÉS DE PARTICIPATION

EN PRÉSENTIEL

- › Accessibilité : Auditorium du Conseil Supérieur du Notariat, 60 Boulevard de la Tour-Maubourg, 75007 PARIS.
- › Accès : Métro : station La Tour-Maubourg / Parking : La Tour-Maubourg, Invalides.
- › Salle aux normes ERP.

EN DISTANCIEL

- › Connexion à distance sur notre solution distancielle grâce à un lien envoyé dans la votre convocation et dans le mail de rappel 48h avant la conférence.
- › Possibilité d'interagir et de poser des questions aux intervenants grâce au tchat live.

Les slides de la présentation seront disponibles dans l'espace personnel en ligne de chaque participant 15 minutes avant le début de la conférence.

ÉVALUATION ET SATISFACTION

EN LIGNE DANS L'EXTRANET DE CHAQUE PARTICIPANT

- › Avant la conférence, un court questionnaire en ligne sur des questions techniques en rapport avec le sujet de l'événement.
- › En fin de conférence, un court questionnaire en ligne sur des questions techniques en rapport avec le sujet de la conférence.
- › En fin de conférence, un court questionnaire de satisfaction : Avec votre accord, la note globale, le *Net Promotor Score* (NPS) et vos verbatims seront publiés sur notre site internet.

INFORMATIONS PRATIQUES

Inscription

Inscription se fait en ligne sur analyse-experts.fr, rubrique « Conférences d'actualité »

Demande de renseignement: conferences@analyse-experts.fr

Facture, Convention et attestation

Une facture valant convention vous sera envoyée suite à votre inscription en ligne.

En cas de financement par un OPCO, vous recevrez un devis ou une convention de formation à signer électroniquement.

La convocation vous sera transmise 10 jours avant la formation.

Un certificat de réalisation de formation de 4 heures sera envoyé à la fin de la formation.

Paielement

Participation (TVA 20 %) 485 € HT par participant.

Paielement par chèque ou par virement, en indiquant le nom du participant :

› À date d'échéance (le lendemain de la conférence).

Sur le compte suivant :

IBAN : FR7630066109130002007150102 / BIC : CMCIFRPP

Accessibilité et délais d'accès

Pour toute personne en situation de handicap, merci de nous contacter 3 semaines au préalable. Voir notre [politique handicap](#).

Conditions générales de vente

Disponible en téléchargement, [sur le site internet](#).

Annulation

Formulée par écrit, l'annulation de conférence en présentielle donne lieu à un remboursement intégral si elle est reçue au plus tard 2 semaines avant le début de la conférence. Passé ce délai, le montant de la participation retenu sera de 30 % si l'annulation est reçue 10 jours inclus avant le début de la formation, 50 % si elle est reçue moins de 10 jours avant le début de la formation ou 100 % en cas de réception par la Société de l'annulation moins de trois jours avant le jour de la conférence, à titre d'indemnité forfaitaire.

Traitement de données personnelles

ANALYSE EXPERTS met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité la gestion, le suivi et l'organisation de formations. Les données collectées sont nécessaires pour vous inscrire à la formation. Conformément aux dispositions de la « loi Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 et du règlement européen sur la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'interrogation des données qui vous concernent. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer aux traitements de ces données. Vous disposez aussi du droit de solliciter une limitation du traitement et du droit à la portabilité.

La société ANALYSE EXPERTS (www.analyse-experts.fr) peut vous communiquer, par voie postale, téléphonique et électronique, de l'information commerciale, susceptible de vous intéresser, concernant ses activités. Si vous ne le souhaitez pas ou si l'un de ces moyens de communication vous convient mieux, merci de nous écrire par mail à l'adresse : data@analyse-experts.com.



35 rue du Louvre
75002 Paris
E-mail : contact@analyse-experts.fr
www.analyse-experts.fr